

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 28 JANVIER 2019**

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF, le LUNDI VINGT-HUIT JANVIER, A VINGT HEURES TRENTE, le CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE FALAISE S'EST RÉUNI, à l'HÔTEL DE VILLE, sous la présidence de Monsieur le Docteur Éric MACÉ, Maire.

Date de la convocation écrite : 22 JANVIER 2019

Etaient présents :

M. le Dr MACÉ - MAIRE
Mme JOSSEAUME, M. DUBOST, Mme CHIVARD, M. POURNY, Mme RUL, M. RUAU,
Mme MARY ROUQUETTE & M. BARTHE - Maire-Adjoints
MM. TURBAN, LETEURTRE, LENGLINÉ, Mme CHRISTOPHE, M. LEFEBVRE, Mme LASNE,
MM. SOBECKI, ANDRÉ, Mmes MARTIN, STANC, JARRY, M. VIVIEN, Mme AUBEY,
M. LE BRET, Mmes LEBAILLY, PETIT, GUÉVEL BADOU, MM. MAUNOURY & BARBERA -
Conseillers Municipaux

Etais absente avec motif connu et valablement excusée :

Mme BURET (qui avait donné pouvoir à Mme CHVARD)

AFFICHÉ le 5 FEVRIER 2019

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITE, SUR 27 VOTANTS (2 élus en retard) :

- **DESIGNE** Monsieur Miguel BARBERA en qualité de secrétaire de séance.
- **DECIDE** de remplacer, dans les instances municipales, Madame Caroline BOUDARD GUILBERT par :
 - Monsieur Jacques LEFEBVRE à la Commission Culturelle
 - Madame Béatrice MARTIN à la Commission des Sports
 - Madame Ginette CHRISTOPHE à la Commission du Centre Socioculturel ;
- DECIDE** de remplacer Madame Caroline BOUDARD GUILBERT par Monsieur Maurice RUAU au Conseil d'Administration du Collège des Douits, en tant que suppléant.
- **VOTE** une avance de subvention de 9 000 € à l'association ESFCF (Football Club).

RAPPORT D'OBSERVATIONS DEFINITIVES DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES :

- **DÉBAT** sur le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (période 2012 à 2017).

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019 :

- **ANALYSE ET DÉBAT** autour des orientations budgétaires pour l'exercice 2019, avant le vote du budget primitif en mars prochain.

A L'UNANIMITE, SUR 29 VOTANTS :

- **DECIDE** de constituer une provision semi-budgétaire de droit commun pour risques et charges exceptionnels de 100 000 € pour couvrir les conséquences financières de la procédure d'indemnisation des commerçants liée aux travaux du centre-ville et du boulevard de la Fontaine Couverte.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés au budget 2018 (budget Ville, budget-annexe Camping, budget-annexe SPIC Château Guillaume le Conquérant et budget-annexe Restaurant Scolaire).
- **APPROUVE** les modifications au tableau des effectifs (création et suppression de postes permanents, création de postes pour accroissement temporaire d'activités).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à rembourser aux agents les frais liés aux visites médicales effectuées préalablement à l'embauche, sur présentation de justificatifs du médecin agréé.
- **APPROUVE** la convention de création du service commun « Ingénierie Territoriale » entre la Communauté de Communes du Pays de Falaise et la Ville de Falaise, à compter du 1^{er} janvier 2019 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document utile se rapportant à ce dossier.
- **DECIDE** d'actualiser les périodes d'indemnisation des commerçants et de dépôt de dossier en raison du prolongement des délais de réalisation des travaux de la Place Belle-Croix.
- **FIXE** les tarifs de participation des communes extérieures aux frais de scolarisation des enfants dans les écoles publiques de la Ville pour l'année 2018-2019, à 550 € par élève d'école primaire et 865 € par élève d'école maternelle.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les subventions au titre de la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) pour l'aménagement du centre-bourg, la réfection de la toiture de l'école Charlotte Herpin, les mises aux normes pour l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école Fontaine Couverte et du Local Jeunes et pour le Centre de Développement Chorégraphique National ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 2 au Contrat Départemental de Territoire, à la demande du Département du Calvados, pour simplification.
- **APPROUVE** la convention tripartite entre la Ville de Falaise, la Commune de Potigny et la Communauté de Communes du Pays de Falaise concernant la collecte et le tri des déchets verts et des encombrants (renouvellement de la convention arrivée à échéance le 31 décembre 2018) ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.
- **ACCEPTE, à huis clos**, le bénéfice du leg de Madame Thérèse CUVIGNY ainsi que les charges et conditions de ce leg ;
DESIGNE Monsieur le Maire comme représentant de la Commune, chargé des formalités administratives qui en découlent ;
PROPOSE à la Communauté de Communes du Pays de Falaise, gestionnaire, de dénommer une salle de la Médiathèque de Falaise « Salle Thérèse CUVIGNY » en souvenir de l'octroi du leg.

PAR 21 VOIX POUR, 1 CONTRE & 7 ABSTENTIONS :

- **ADOpte** le vœu proposé par la Fondation 30 Millions d'Amis et l'association Code Animal de :
 - participer à l'évolution de la réglementation nationale en interdisant la présence d'animaux sauvages dans les cirques et en privilégiant les cirques sans animaux ;
 - solliciter des contrôles systématiques et la stricte application de l'arrêté du 18 mars 2011 (conditions de détention) pour tous les cirques avec animaux qui s'installeront sur la Commune.

PAR 27 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS :

- **DECIDE** de soutenir la démarche de labellisation de l'association Chorège en Centre de Développement Chorégraphique National dans les conditions définies dans la délibération n° 19-012 ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer un contrat de maîtrise d'œuvre avec l'architecte qui sera désigné pour l'extension de l'Espace Danse ;
AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des partenaires (Etat, Région Normandie et Département du Calvados) ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

A L'UNANIMITE, SUR 28 VOTANTS (*le Dr LETEURTRE, Président de la Communauté de Communes du Pays de Falaise, n'a pas pris part au vote*) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à confier la maîtrise d'ouvrage du diagnostic de l'assainissement (eaux pluviales) à la Communauté de Communes du Pays de Falaise ;
DECIDE d'inscrire la somme de 5 000 € au budget (part Ville) ;
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

PRISE D'ACTES DU CONSEIL MUNICIPAL :

- **PREND ACTE** des Décisions du Maire prises au cours du quatrième trimestre de l'année 2018, dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé,

LA SÉANCE EST LEVÉE A 23 H 30

SIGNATURE DES MEMBRES PRESENTS

